

MAIRIE DE VEROSVRES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2018

Présents: Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Valérie PINON, Sylvie CHARVET, Danièle DUFOUR, Lionel CABATON, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Secrétaire de Séance : Lionel CABATON

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 06 décembre 2017 à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU BOURG

Le cabinet ADAGE de Paray-le-Monial a transmis une étude préalable de l'aménagement du bourg et de l'aire d'accueil pour camping-cars. Un estimatif du coût des travaux qui pourraient être réalisés en 2018 a été effectué : 30 500 € HT pour la voirie et 49 000 € HT pour l'aire d'accueil des camping-cars (10 emplacements).

- Délibération n° 2018_01

Demande de subvention au Conseil Régional - Aménagement du Bourg de Vérosvres - 1ère Tranche : Aire d'accueil pour camping-cars

Souhaitant aménager le bourg de Vérosvres, la commune souhaite travailler en deux phases de travaux :

- Une première tranche de travaux en 2018 pour créer une aire d'accueil pour les véhicules légers et les camping-cars.
- Une deuxième tranche de travaux dans les années suivantes qui consistera à améliorer la circulation des véhicules dans le bourg, ainsi que l'aménagement de la place publique et du parking de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une aire d'accueil pour les camping-cars et les véhicules légers ;

SOLLICITE pour son projet une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne via le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) pour l'année 2018 au niveau le plus élevé possible;

ADOPTE le plan de financement suivant :

1 ^{ère} tranche de travaux 2018	Coût Total HT	Aide demandée de la Région (via le PETR)	Aide demandée de l'Etat (DETR)	Aide demandée du Conseil Départemental	Fonds propres
Aménagement Aire d'accueil camping-cars	87 500 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	48 500 €

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2018;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier et à effectuer toutes les demandes de subventions envisageables pour ce dossier.

- Délibération n° 2018_02

Demande de subvention au titre de la DETR - Aménagement du Bourg de Vérosvres - 1ère Tranche : Aire d'accueil pour camping-cars

Souhaitant aménager le bourg de Vérosvres, la commune souhaite travailler en deux phases de travaux :

- Une première tranche de travaux en 2018 pour créer une aire d'accueil pour les véhicules légers et les camping-cars.
- Une deuxième tranche de travaux dans les années suivantes qui consistera à améliorer la circulation des véhicules dans le bourg, ainsi que l'aménagement de la place publique et du parking de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une aire d'accueil pour les camping-cars et les véhicules légers ;

SOLLICITE pour son projet une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'année 2018 au niveau le plus élevé possible;

ADOPTE le plan de financement suivant :

1 ^{ère} tranche de travaux 2018	Coût Total HT	Aide demandée de la Région (via le PETR)	Aide demandée de l'Etat (DETR)	Aide demandée du Conseil Départemental	Fonds propres
Aménagement Aire d'accueil camping-cars	87 500 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	48 500 €

- Délibération n° 2018_03

Demande de subvention au Conseil Départemental de Saône-et-Loire - Aménagement du Bourg de Vérosvres - 1ère Tranche : Aire d'accueil pour camping-cars

Souhaitant aménager le bourg de Vérosvres, la commune souhaite travailler en deux phases de travaux :

- Une première tranche de travaux en 2018 pour créer une aire d'accueil pour les véhicules légers et les camping-cars.
- Une deuxième tranche de travaux dans les années suivantes qui consistera à améliorer la circulation des véhicules dans le bourg, ainsi que l'aménagement de la place publique et du parking de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer une aire d'accueil pour les camping-cars et les véhicules légers ;

SOLLICITE pour son projet une subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire pour l'année 2018 au niveau le plus élevé possible;

ADOPTE le plan de financement suivant :

1 ^{ère} tranche de travaux 2018	Coût Total HT	Aide demandée de la Région (via le PETR)	Aide demandée de l'Etat (DETR)	Aide demandée du Conseil Départemental	Fonds propres
Aménagement Aire d'accueil camping-cars	87 500 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	48 500 €

ZERO PHYTO

Dans le cadre de la mise en place du plan de gestion différenciée, le Maire informe que l'achat d'un Microtracteur est nécessaire. Près de 10 000 m² de pelouse sont à tondre sur la commune. Plusieurs devis ont été demandés.

- Délibération n° 2018_04

Demande de subvention au Conseil Départemental - Achat Microtracteur

Dans le cadre du plan de gestion différencié « Zéro Phyto », la surface enherbée des espaces publics à entretenir va augmenter. Il est donc nécessaire d'investir dans l'achat d'un microtracteur pour réaliser cette tonte et pour tracter un désherbeur mécanique.

Le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'inscrire une dépense de 14 000 € HT maximum pour l'achat d'un microtracteur,
AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental au niveau le plus élevé possible,
AUTORISE le Maire à signer tous les documents administratifs concernant ce dossier.

COMPETENCE GEMAPI

Le transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) est transféré au SMAAA. Le bassin versant de l'Arconce concerne 7 communautés de communes. Sur notre territoire, Vérosvres et Montmelard sont concernées. Deux délégués sont proposés par le conseil municipal : Alain Mazille et Danièle Dufour. Ils seront votés par le conseil communautaire.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe qu'une demande de renouvellement du contrat aidé signé avec Mr Luc Thor a été déposée auprès de Pôle Emploi.

DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

Suite à la réunion publique durant laquelle un représentant de la gendarmerie a présenté ce dispositif, 2 personnes se sont manifestées et pourraient être intéressées. Toute personne volontaire peut prendre contact avec la Mairie.

BATIMENTS

* Local commercial : Le bail précaire va se terminer, un bail commercial doit être mis en place. Un contrat d'entretien pour la climatisation et le chauffage est signé avec l'entreprise Basset-Parizot de Paray-le-Monial et sera refacturé à la gérante.

ASSAINISSEMENT

Un contrôle de la lagune a été effectué fin septembre 2017 par la police de l'eau. Les résultats ne sont pas satisfaisants.

TRAVAUX

Différents travaux sont à prévoir dans le budget 2018 : L'accessibilité de l'Eglise, l'aire d'accueil pour camping-cars, l'achat d'un tracteur et du matériel (zéro phyto), le réaménagement du pont de Chevannes, le goudronnage d'une partie du Bourg, l'achat de terrains. Un estimatif a été calculé pour un montant total de 180 000 € TTC.

- Délibération n° 2018_05

Devis Travaux Accessibilité Eglise

Le Maire informe que les travaux d'accessibilité de l'Eglise doivent être réalisés en installant une rampe d'accès en béton désactivé.

Plusieurs devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis de l'entreprise THIVENT de La Chapelle-sous-Dun pour la réalisation d'une rampe d'accès PMR le long de l'Eglise pour un montant de 5 311.50 € HT.

- Délibération n° 2018_06

Travaux de réparation tractopelle

Des travaux de réparation sur le tractopelle doivent être effectués suite à une panne du distributeur. Différents devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de la société Mâcon Techniques des Fluides de Mâcon pour la réparation du distributeur du tractopelle JCB pour un montant de 3 933.80 € HT, soit 4 720,56 € TTC.

AFFAIRES DIVERSES

* Un professeur de musique résident de Vérosvres souhaite organiser un atelier musical dans la commune durant la période estivale.

* Les habitants de Lavau ont déposé une demande pour organiser un vide-maisons dans le hameau le 03 juin 2018.

* Téléphonie : Une étude a été réalisée sur le RCEA entre Mâcon et Montluçon. L'installation d'un émetteur à hauteur de Vérosvres vers le hameau de Chevannes est en projet.

* Une réflexion sur l'achat éventuel d'un four à micro-ondes pour la salle communale est soulevée.

* Il est demandé de délimiter les emplacements sur le parking de la salle communale avec de la peinture au sol.

* Une commission des finances est prévue le 10 février 2018 à 9h30.

* La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 23 février 2018.

La séance est levée à 23h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 1^{er} février 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,